

**SUIVI DES INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS
À 10 M\$ AUTORISÉS**

1 **1. Tableau de suivi**

2 Le tableau suivant dresse une comparaison entre les investissements inférieurs
3 à 10 M\$ autorisés par catégories, en vertu de la décision D-2005-34, et les
4 investissements réels pour ces mêmes catégories.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2005

Catégorie (M\$)	INVESTISSEMENTS < 10 M\$			
	Autorisé D-2005-34	Réel 2005	Écarts Réel/Autorisé	
Maintien des actifs	229,0	201,2	-27,8	-12,1 %
Amélioration de la qualité	28,9	24,6	-4,3	-15,0 %
Croissance de la demande	247,1	264,0	16,9	6,8 %
Respect des exigences	43,4	35,4	-8,0	-18,4 %
Total investissements < 10 M\$	548,4	525,2	-23,2	-4,2 %

6 **2. Explications d'écarts**

7 Le report de certains investissements afférents aux réseaux autonomes et à
8 divers projets dont le développement de logiciels, de même qu'une réduction des
9 investissements dans le domaine du mesurage expliquent le niveau inférieur des
10 investissements en maintien des actifs. Seuls les investissements en maintien
11 des actifs du réseau de distribution se sont avérés supérieurs aux projections.
12 Par ailleurs, le nombre accru de nouveaux abonnés par rapport au niveau prévu
13 contribue aux investissements additionnels requis en croissance de la demande.
14 L'effet est par ailleurs atténué par la révision à la baisse des objectifs de certains
15 programmes en efficacité énergétique (PGEÉ) qui a occasionné un retard dans
16 les investissements de ces programmes.